

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 HOUDREVILLE**

COMMUNE DE HOUDREVILLE
 54330

SEANCE DU 1^{er} Décembre 2012

Nombre de Membres :
 En exercice 8
 Présents : 6
 Votants : 8

Date convocation
27/11/2012
Date d'affichage
4/12/2012

L'an deux mil douze, le premier décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PETITCOLAS, Maire.

Présents : Tous les Conseillers sauf
 Absents excusés : Daniel BRASSEUR donne procuration Luc PRUDENT
 Marjorie PILLOT donne procuration Bernard AUBERT
 Secrétaire de séance : Luc PRUDENT

2012-0038) 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

APPROBATION DES STATUTS DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que Monsieur le Préfet nous a fait parvenir les statuts de la nouvelle communauté de communes et nous demande de délibérer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte les statuts de la nouvelle communauté de communes
 5 OUI – 2 NON – 1 ABSTENTION

2012-0039) 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

ELECTION DES DELEGUES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que Monsieur le Préfet nous demande d'élire les délégués communautaires pour la nouvelle communauté de communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 M. Michel PETITCOLAS et M. Roland MATHIAS sont élus délégués titulaires
 M. Bernard AUBERT et M. Luc PRUDENT sont élus délégués suppléants
 de la nouvelle Communauté de Communes

2012-0040) 7 FINANCES**7.10 divers****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION SERVICE REMPLACEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que suite à l'arrêt de travail de Monsieur CAUDRON, qu'il y a lieu d'établir une convention avec le centre de gestion, pour le service remplacement.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service de remplacement auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du conseil l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et l'autorise à signer la convention correspondante.

La dépense afférente à ce remplacement sera inscrite au budget communal.

2012-0041) 7 FINANCES**7.10 Divers****INDEMNITE DE CONSEIL POUR MR ADELE PASCAL**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, de délibérer sur le taux d'indemnité de Monsieur ADELE remplaçant Madame WOLSKI pendant son congé de maternité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'attribuer à Monsieur ADELE Pascal de montant de 100% pour la période de 4 mois

2012-0042) 7 FINANCES**7.10 Divers****AVENANT CONTRAT DES ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que notre contrat de ramassage des ordures ménagères arrive à échéance au 31 décembre prochain. Afin d'éviter une rupture de la collecte à partir de janvier, il est nécessaire de souscrire un avenant avec VEOLIA, peut-être pour une période d'un an, car le futur appel d'offre de la prochaine communauté de commune agrandie est encore loin d'être fait

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide de signer un avenant pour le contrat des ordures ménagères

Le Maire,
Michel PETITCOLAS